



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, France – le 4 octobre 2021 – 7h30

MaaT Pharma annonce l'approbation de son document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris

MaaT Pharma S.A. (la « Société »), société française de biotechnologies en stade clinique avancé, pionnière dans le développement de médicaments dans la restauration du microbiote¹ intestinal pour améliorer la survie des patients atteints de cancers, annonce aujourd'hui l'approbation de son document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro I.21-057 en date du 1^{er} octobre 2021 (le « **Document d'enregistrement** »).

L'approbation de ce Document d'enregistrement constitue la première étape du projet d'introduction en bourse de MaaT Pharma sur le marché réglementé d'Euronext Paris (l'« **Introduction en Bourse** »), sous réserve des conditions de marché et de l'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'opération.

Les actionnaires actuels de la Société ont exprimé l'intention d'apporter leur soutien à l'opération envisagée par le biais d'engagements de souscription en amont de l'Introduction en Bourse. Les investisseurs historiques et actuels de MaaT Pharma sont Seventure Partners, Health for Life Capital, Symbiosis, Biocodex, Bpifrance, via le fonds PSIM et Crédit Mutuel Innovation.

Hervé Affagard, co-fondateur et Directeur Général de MaaT Pharma déclare :

« MaaT Pharma ambitionne de changer l'industrie pharmaceutique mondiale en développant des médicaments de nouvelle génération issus d'écosystèmes bactériens complets. Alors qu'aujourd'hui 25% de la population mondiale est atteinte d'une altération de son microbiote intestinal, nos données cliniques montrent que sa restauration pourrait jouer un rôle majeur dans l'amélioration des chances de survie des patients atteints de la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (à la suite d'une greffe de moelle osseuse) et que cela pourrait également être le cas dans d'autres tumeurs liquides et solides. Notre projet d'introduction en bourse s'inscrit dans une période charnière de notre histoire, alors que les premières étapes clés de développement ont été franchies, avec l'obtention de résultats cliniques de Phase II prometteurs et le lancement d'une Phase III prévu avant la fin de l'année. Forts de ces avancées, de technologies propriétaires de développement basées sur l'IA et les technologies « - omics », des expertises de son équipe et de capacités de bioproduction de haute précision, nous disposons aujourd'hui d'atouts décisifs pour poursuivre notre trajectoire de croissance, avec de premiers jalons importants attendus au cours du second semestre 2022. Nous bénéficions également du soutien financier d'investisseurs internationaux de forte renommée, ayant déjà investis environ 37 M€ à ce jour, et des pouvoirs publics. Nous espérons ainsi contribuer à répondre à des enjeux de santé publique majeurs d'aujourd'hui et de demain pour le bénéfice de millions de patients. »

¹ Le microbiote intestinal (aussi appelé « flore intestinale ») désigne l'ensemble des micro-organismes (bactéries, archées, levures, virus...) naturellement présents dans l'intestin. Il joue notamment un rôle important dans l'éducation et la modulation du système immunitaire et dans le métabolisme.

Une approche thérapeutique innovante par la modulation du microbiote intestinal pour améliorer la survie des patients atteints de tumeurs liquides et solides

Le microbiote intestinal est composé d'un ensemble de microorganismes (« écosystème ») riche et diversifié et contribue à maintenir une symbiose² entre l'hôte et ses milliards de microbes naturellement présents dans le corps humain. Cette symbiose est essentielle pour notre santé et influence différents systèmes physiologiques, en particulier notre système immunitaire (80% des cellules immunitaires résident dans l'intestin)³ et notre métabolisme. Une symbiose à l'équilibre offre une protection grâce à une barrière intestinale plus forte et contribue à l'éducation et à la maturation du système immunitaire contre de potentiels pathogènes. Néanmoins, les modes de vies, l'alimentation ou encore l'usage de médicaments toxiques pour le microbiote peuvent amener une altération de cette relation. Ce phénomène de « dysbiose » qui s'illustre par une perte de diversité de nos microorganismes représente aussi un danger pour l'hôte car les bactéries sont susceptibles, par exemple, d'induire des réactions inflammatoires délétères ou de rendre suboptimal l'efficacité de certains traitements anticancers.

Afin de répondre à des besoins médicaux insatisfaits importants en oncologie, MaaT Pharma développe une approche thérapeutique écologique révolutionnaire et innovante, par la modulation du microbiote intestinal, en concevant des candidats médicaments à haute richesse et diversité microbiennes provenant de donneurs sains ou produits par co-fermentation, grâce à sa plateforme MET ('Microbiome Ecosystem Therapy').

Les principaux candidats médicament de MaaT Pharma sont :

- **MaaT013** pour le traitement de la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (aGVH), prêt à entrer en **Phase III** (demande d'essai clinique soumise) ; MaaT013 devrait également bientôt entrer en Phase II dans un essai de preuve de concept pour évaluer son impact sur l'amélioration de traitements en immuno-oncologie, dans le mélanome métastatique.
- **MaaT033** dans l'amélioration de la survie après une allo-GCSH⁴ chez les patients atteints de leucémie aiguë myéloblastique (LAM) et potentiellement d'autres tumeurs hématologiques malignes, est **actuellement en Phase Ib** ;
- **MaaT03X**, une nouvelle génération de traitements prévus pour être associés aux immunothérapies en oncologie, ciblant plusieurs types de tumeurs cancéreuses solides, fait actuellement l'objet d'études précliniques.

MaaT013 : candidat médicament prêt à entrer en Phase III pour le traitement de la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (aGVH)

En hématologie-oncologie, MaaT Pharma a développé **MaaT013**, candidat médicament le plus avancé de son portefeuille, à **haute richesse et diversité microbiennes**, contenant le Butycore™⁵ standardisé et prêt à l'emploi, élaboré à partir d'échantillons de microbiote intestinal issus de plusieurs donneurs sains (via une technologie dite de 'pooling'⁶), présenté sous forme d'enema⁷.

MaaT013 vise à restaurer un microbiote fonctionnel chez des patients souffrant de leucémies, lymphomes et myélomes, dont le microbiote est très sévèrement altéré par des traitements intensifs (chimiothérapie et antibiothérapie notamment), et ainsi traiter la **maladie du greffon contre l'hôte aiguë (aGVH)**, complication la plus sévère et parfois mortelle de la greffe de cellules souches hématopoïétiques (allo-GCSH) pratiquée chez ces patients.

² Symbiose : relation mutuellement bénéfique

³ Castro G.A. & Charles J.A., Am. J. Physiol. 265 (Gastrointest. Liver Physiol. 28) : G599-G610, 1993.

⁴ Allo-GCSH : greffe de cellules souches hématopoïétiques allogéniques

⁵ Le Butycore™ est un ensemble de 15 genres bactériens produisant des métabolites aux effets anti-inflammatoires. La technologie de production de MaaT Pharma permet de préserver ces bactéries et de standardiser leur présence dans l'ensemble des produits MaaT013 and MaaT033.

⁶ Cette technologie permet d'associer les dons de plusieurs donneurs pour maximiser la richesse et la diversité microbienne et standardiser le produit.

⁷ Solution de lavement

Fort de résultats cliniques convaincants obtenus d'une part dans une étude clinique de Phase II chez des patients souffrant d'aGVH de grade III-IV avec une prédominance gastro-intestinale, et d'autre part dans le cadre d'un programme d'accès compassionnel en cours en France chez des patients n'ayant pas répondu à plusieurs lignes de traitement, **MaaT Pharma prévoit d'initier une étude clinique pivotale de Phase III** en Europe dans cette indication d'ici fin 2021 sur la base et sous réserve des hypothèses définies par la Société dans son Document d'enregistrement.

MaaT013 a reçu en 2018 la **désignation de médicament orphelin** de la part de la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis et de l'Agence européenne des médicaments (EMA) en Europe.

MaaT033 : candidat médicament en Phase Ib dans la prévention des complications et l'amélioration de la survie suite à une allo-GCSH chez les patients atteints de leucémie aiguë myéloblastique (LAM) et potentiellement d'autres tumeurs hématologiques malignes

MaaT033, le second candidat médicament développé en hématologie-oncologie, est une **formulation orale** du même principe actif que celui de MaaT013. Il a été conçu pour rétablir l'ensemble des fonctionnalités du microbiote intestinal afin **d'améliorer la survie et de prévenir les complications de la greffe de cellules souches hématopoïétiques (allo-GCSH)** chez les patients atteints de tumeurs oncologiques liquides.

MaaT033 est en cours d'évaluation dans un essai clinique de **Phase Ib**, de recherche de dose chez des patients souffrant de leucémie myéloïde aiguë (LAM) qui ont reçu une chimiothérapie intensive, et présentant conséquemment une dysbiose intestinale sévère.

Une fois la preuve de concept établie grâce à cette étude clinique, MaaT Pharma prévoit de positionner MaaT033 dans un essai clinique pivot de Phase II/III, prévu pour débiter au second semestre 2022. Cet essai évaluera la capacité de MaaT033 à améliorer la survie via la prévention des complications de l'allo-GCSH (notamment maladie aiguë du greffon contre l'hôte et infections) pour l'ensemble des patients recevant cette intervention, quel que soit le type de cancer.

MaaT03X : nouvelle génération de traitements contenant un écosystème complet co-fermentés, visant à améliorer la réponse aux inhibiteurs de points de contrôle immunitaires dans plusieurs types de tumeurs oncologiques solides et ayant le potentiel d'être produit à une grande échelle

Les inhibiteurs de checkpoint immunitaire (ICI) ont marqué une révolution dans le traitement des tumeurs malignes cancéreuses. Malgré ces avancées, les taux de réponse restent compris entre 20 et 40% dans la plupart des indications adressées⁸. En particulier, **la richesse et la diversité du microbiote intestinal, ainsi que sa composition**, sont corrélées à une meilleure réponse aux ICI⁹.

Sur cette base, une **première étude de preuve de concept de phase II devrait être initiée d'ici fin 2021**, afin d'évaluer le potentiel de **MaaT013**, candidat médicament conçu pour maximiser la richesse et la diversité de l'écosystème bactérien, à améliorer la réponse aux ICI des patients atteints de mélanome métastatique. Cette étude, promue par l'AP-HP, sera réalisée en collaboration avec un consortium d'institutions hospitalières et de recherche de premier plan, incluant l'Institut Gustave Roussy, qui contribuera en tant que centre clinique et l'INRAE, qui mènera des analyses spécifiques ; MaaT Pharma contribuera en approvisionnant MaaT013 et en réalisant des analyses métagénomiques.

A moyen terme, l'objectif de MaaT Pharma est de développer des produits synthétiques reproduisant les profils « répondeurs » aux ICI, **combinant richesse, diversité et réseaux bactériens fonctionnels spécifiques de chaque indication**, en vue d'améliorer le taux de réponse global aux ICI. La société a ainsi conçu les produits **MaaT03X**, reposant d'une part sur la conception « sur mesure » de produits à

⁸ Source : données de Phase 3 de Keytruda® et Opdivo® dans leurs indications principales.

⁹ Gopalakrishnan et al., Science 2018 ; Routy et al, Science 2018 ; Baruch et al, Science 2021, Davar et al, Science 2021

écosystème complet adaptés à chaque indication à partir de données cliniques (via la plateforme d'intelligence artificielle **gutPrint®**), et d'autre part sur une technologie innovante de rupture de **co-fermentation**, qui permet leur production à plus grande échelle aux normes BPF. Cette technologie tire parti des interactions naturelles au sein de l'écosystème en vue d'augmenter la qualité et le rendement de production et de générer des produits exploitant toute la diversité fonctionnelle du microbiote intestinal. **Le premier candidat médicament MaaT03X devrait entrer en phase d'essais cliniques I/II au premier semestre 2023**, en combinaison avec un ICI, pour le traitement d'une tumeur solide avec un fort besoin médical et un potentiel commercial élevé.

Une plateforme technologique propriétaire MET- Microbiome Ecosystem Therapy - pour développer et produire des candidats médicaments à l'échelle industrielle

MaaT Pharma a déployé depuis plusieurs années l'une des premières plateformes au monde, combinant **analyse de données métagénomiques et procédés de fabrication propriétaires**, pour développer et produire ses candidats médicaments.

Cette plateforme de développement, appelée MET - Microbiome Ecosystem Therapy, repose sur deux piliers :

1. **gutPrint®, plateforme propriétaire de biologie computationnelle de pointe**, alimenté par des outils de bio-informatique et d'intelligence artificielle de pointe qui sert de moteur à la génération de nouveaux candidats médicaments, sur la base de données de métagénomiques et de paramètres biologiques collectées chez des patients et des donneurs sains.
2. **Des process et des ressources propriétaires de production cGMP**, à la fois pour les produits natifs (issus de donneurs) et co-fermentés, permettant une approche agile du développement de ses produits et une industrialisation de sa production, afin de potentiellement traiter des centaines de milliers de patients dans différentes indications.

Un pionnier du microbiote à la conquête de marchés à fort potentiel

MaaT Pharma cible des indications à fort besoin médical en oncologie, associées à des dysbioses modérées à sévères et dans lesquelles la modulation du microbiote intestinal pourrait améliorer les traitements.

La maladie aiguë du greffon contre l'hôte (aGVH) est une pathologie grave et potentiellement mortelle qui constitue une complication de la greffe allogénique de cellules souches hématopoïétiques (allo-GCSH). Elle touche environ 45 à 50% des patients subissant une allo-GCSH sur les 7 principaux marchés : États-Unis, Japon et l'UE5 (France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni), représentant environ **10 000 cas en 2020** ¹⁰.

L'allo-GCSH constitue l'une des approches les plus efficaces pour améliorer la survie de patients atteints des maladies onco-hématologiques, comme la leucémie aiguë myéloblastique. Pour autant, cette procédure représente également un facteur de mortalité et de morbidité chez ces patients, pouvant déclencher une maladie du greffon contre l'hôte ou être associée à des infections et constituant ainsi un motif fréquent de renonciation à l'allo-GCSH chez les patients les plus fragiles. Selon les estimations, environ **22 000 interventions d'allo-GCSH** ont été réalisées sur les 7 principaux marchés, toutes indications confondues, en 2018 ¹¹.

Les inhibiteurs de checkpoint immunitaire (ICI) sont parmi les traitements les plus utilisés et les plus efficaces dans le traitement des cancers, mais de nombreux patients n'y répondent pas. La population éligible au traitement par ICI pour les quatre types de tumeurs parmi les plus courantes (cancer de la

¹⁰ Source : Global Data GvHD Epidemiology Report, janvier 2020

¹¹ Source : European Society of Blood and Marrow 18 (EBMT)

vessie, cancer du poumon non à petites cellules, mélanome, carcinome à cellules rénales) chaque année représente **plus de 400 000 patients**¹² sur les 7 marchés principaux.

Une stratégie ambitieuse de développement

Dans un marché à fort potentiel et offrant de multiples opportunités pour la Société, MaaT Pharma entend poursuivre une stratégie ambitieuse articulée autour de quatre grands axes :

1. **Concentrer son développement sur la modulation du microbiote en oncologie** (tumeurs cancéreuses liquides et solides) qui présente des besoins médicaux insatisfaits importants, lui permettant de **maximiser son expertise** et de **consolider sa position de pionnier** dans l'environnement du microbiote tout en se différenciant de ses pairs ;
2. **Elargir progressivement son portefeuille de produits en découvrant de nouvelles thérapies innovantes issues du microbiote** dans les domaines de l'hémo-oncologie et de l'immuno-oncologie en misant sur ses **expertises internes** et sa **plateforme technologique propriétaire**. La plateforme propriétaire MET de la Société permet d'utiliser les données cliniques déjà accumulées pour réduire significativement le temps de développement de nouveaux candidats médicaments et les risques associés. La combinaison de gutPrint® et de processus de fabrication innovants et exclusifs, aux normes cGMP, servent de pierre angulaire au renforcement et à l'élargissement du portefeuille de la Société ;
3. **Construire une société biopharmaceutique intégrée, qui puisse d'une part commercialiser à terme de façon indépendante ses produits les plus avancés**, en raison de la centralisation des centres hospitaliers réalisant la procédure d'allo-GCSH, **et d'autre part établir d'éventuels accords de collaboration** avec un ou plusieurs partenaires pharmaceutiques de plus grande taille dans des indications plus larges, pour le développement et/ou la commercialisation de nouveaux candidats médicaments générés grâce à sa plateforme propriétaire MET ;
4. **Poursuivre une collaboration étroite avec les autorités réglementaires dans ce domaine pionnier** pour soutenir le développement efficace de nouvelles thérapies. Depuis 2014, MaaT Pharma a reçu la validation de plusieurs essais cliniques par l'ANSM et d'autres agences européennes, et obtenu la désignation de médicament orphelin en 2018 pour MaaT013 par les autorités américaines (FDA) et européennes (EMA). Depuis 2018, MaaT013 fait notamment l'objet d'un programme d'accès compassionnel (ex- « ATU nominative ») dans l'aGvH, autorisé par l'ANSM.

Mise à disposition du Document d'enregistrement

Des exemplaires du Document d'enregistrement de MaaT Pharma, approuvé par l'AMF en date du 1^{er} octobre 2021 sous le numéro I.21-057, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de MaaT Pharma, 70 avenue Tony Garnier, 69007 Lyon, ainsi que sur les sites internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et de MaaT Pharma (<https://investir.maatpharma.com>). Le Document d'enregistrement contient une description détaillée de MaaT Pharma, notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ainsi que des facteurs de risque correspondant.

Facteurs de risque

MaaT Pharma attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement approuvé par l'AMF en date du 1^{er} octobre 2021 sous le numéro I.21-057.

¹² Source : Global Data Epidemiology reports, 2018-2020



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, ou en Afrique du Sud.

Communication à caractère promotionnel

Retrouvez toute l'information relative
au projet d'introduction en bourse de MaaT Pharma sur :

<https://investir.maatpharma.com>

Contacts

MaaT Pharma
Hervé AFFAGARD
Co-fondateur et Directeur Général
+33 4 28 29 14 00
haffagard@maat-pharma.com

MaaT Pharma
Pauline RICHAUD
Corporate Communications Manager
+33 6 07 55 25 36
prichaud@maat-pharma.com

Trophic Communications
Communication scientifique
et médicale
Jacob Verghese ou
Gretchen Schweitzer
+49 89 23 88 77 31
maat@trophic.eu

ACTIFIN, communication
financière
Ghislaine GASPARETTO
+33 (0)6 21 10 49 24
maatpharma@actifin.fr

ACTIFIN, relations presse financière
Jennifer JULLIA
+33 (0)6 47 97 54 87
jjullia@actifin.fr

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission, l'offre et le placement par la Société de ses actions (les « Actions ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

Les présentes informations ne contiennent aucune sollicitation de sommes d'argent, de valeurs mobilières ni d'aucune autre contrepartie et, dans le cas où une contrepartie serait envoyée en réponse aux informations contenues dans les présentes, elle ne serait pas acceptée. La présente annonce contient des déclarations prospectives ou susceptibles d'être considérées comme telles. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, dont notamment les mots « penser », « estimer », « anticiper », « prévoir », « envisager », « pouvoir éventuellement », « planifier », « continuer », « continu », « possible », « prédire », « plans », « objectif », « chercher », « devrait », « doit » ou l'emploi du futur ou du conditionnel, et contiennent des énoncés de la Société concernant les résultats envisagés de sa stratégie. Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et les lecteurs sont avertis qu'aucune de ces

déclarations prospectives n'offre de garantie concernant la performance future. Les résultats réels de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage en aucune façon à publier des mises à jour ou des ajustements de ces déclarations prospectives, sauf exigence légale.

Pour les Etats-Unis et certains autres pays :

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société en Australie, au Canada, au Japon, aux Etats-Unis d'Amérique, en Afrique du Sud, ni dans un quelconque pays. Les actions de la Société ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Sous réserve de certaines exceptions, les actions de la Société ne pourront être offertes ou vendues en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud à tout résident ou citoyen d'Australie, du Canada, du Japon ou d'Afrique du Sud. L'offre et la vente des actions de la Société n'ont pas fait l'objet et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ni au titre de toute réglementation applicable en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis d'Amérique ni de réalisation d'une quelconque offre au public portant sur les actions de la Société aux Etats-Unis d'Amérique.

Pour l'Espace Economique Européen :

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces Actions.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

Le présent communiqué est une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil européen du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Pour le Royaume-Uni :

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni, sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, ou en Afrique du Sud.

Communication à caractère promotionnel

professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.